

Enlèvements par des tiers : cinq ravisseurs inconnus

Les enlèvements par des tiers sont généralement commis par des parents déchus de leurs droits, des membres de la famille qui n'exercent pas l'autorité parentale sur le mineur et des parents biologiques (mais non reconnus comme tels). Un nombre restreint d'enlèvements sont commis par des tiers étrangers à l'enfant.

Raison pour laquelle, Child Focus a établi en 2009 une distinction entre les enlèvements par des tiers inconnus (qui sont la plupart du temps de nature criminelle) et les enlèvements par des tiers connus.

En 2009, Child Focus a traité 36 dossiers (49 en 2008) d'enlèvements par des tiers dont 30 nouveaux. Parmi ces 36 dossiers relatifs à 41 enfants, il y a eu 16 cas d'enlèvements effectifs :

5 enlèvements par un inconnu et 11 par une personne connue de l'enfant (membre de la famille, ami, partenaire, etc.). Par rapport à l'année passée, le nombre d'enlèvements effectifs par des tiers a baissé (de 22 à 16) mais le nombre de fois où l'enfant ne connaissait pas son ravisseur a augmenté (de 3 à 5).

Outre les enlèvements effectifs par des tiers, Child Focus a comptabilisé : 9 tentatives d'enlèvement (8 enlèvements par un tiers inconnu et 1 par une personne connue de la victime) et 11 cas de « risque d'enlèvement » ayant mené à l'ouverture de dossiers à titre préventif. Des chiffres stables.

Sur les 41 enfants concernés dans les 36 dossiers d'enlèvements par tiers, 6 avaient moins d'1 an, 28 avaient moins de 13 ans (13 enlèvements par un inconnu et 15 enlèvements par une

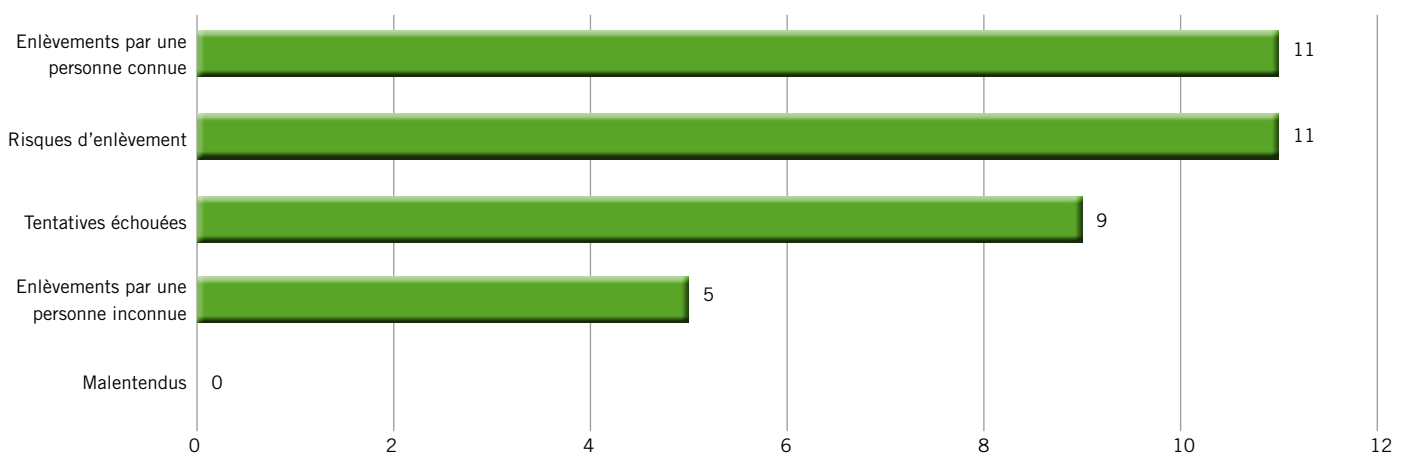
Maryse Rolland, responsable de la communication :

« Dans moins d'un cas sur 1.000, on n'a aucune trace de l'enfant. Mais il faut rassurer la population : il n'y a pas de pédophiles à tous les coins de rue. Les enlèvements criminels sont extrêmement rares. »

(Ciné Télé Revue du 6 au 12 novembre 2009).

personne connue), 5 enfants étaient âgés de 13 à 15 ans (2 enlèvements par un tiers inconnu, 3 par une personne connue) et 1 seul était majeur. Enfin, dans 1 de ces dossiers, l'âge de l'enfant était inconnu. Quant au sexe de ces enfants, 5 garçons et 13 filles ont été recensés dans les dossiers « enlèvement par un inconnu ». 11 garçons et 12 filles dans les dossiers « enlèvement par une personne connue ».

ENLÈVEMENTS PAR DES TIERS : DOSSIERS TRAITÉS EN 2009 (N : 36)



Aurore Thys, conseillère :

« Au mois de janvier 2009, une disparition inquiétante a mis la Flandre occidentale en émoi pendant plusieurs jours. Une jeune fille de quinze ans, présentant un retard mental important, avait été aperçue pour la dernière fois alors qu'elle montait dans une voiture en compagnie de trois jeunes hommes. Face au caractère particulièrement vulnérable de la jeune fille et à l'éventualité d'un enlèvement, sa disparition a d'emblée été considérée comme inquiétante. Elle a donné lieu à des recherches policières intensives et à une campagne d'affichage dans la région. Elle a finalement pu être localisée et l'un des hommes, dans l'appartement duquel la jeune fille a été découverte, a été arrêté et accusé d'attentat à la pudeur, de séquestration et de viol. En juillet, il a été condamné à une peine d'emprisonnement de dix-huit mois. »